

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 février 2019

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Motion relative à la pérennité de l'hôpital Béclère

Rapporteur : Francis Brunelle

Depuis quelques années, l'hôpital Béclère situé à Clamart a perdu différents services transférés dans d'autres hôpitaux (cardiologie, pneumologie).

Aujourd'hui des inquiétudes s'expriment quant à l'avenir de cette structure.

La direction générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris affiche en effet des objectifs de fermeture de lits sans afficher de projet clair concernant l'avenir de l'hôpital Antoine Béclère.

Or, cet hôpital offre de nombreux services et héberge un service d'urgences essentiel sur le plan de la proximité.

En outre, le bassin de vie de cet hôpital est important et, selon les prévisions réalisées à l'échelle du territoire Vallée sud Grand Paris, la population de celui-ci devrait augmenter de 100 000 habitants au cours des 20 prochaines années.

Cet établissement constitue par ailleurs un élément important dans l'organisation du groupement hospitalier de territoire (GHT) pour les parcours de soins en santé mentale, domaine qui implique différents établissements situés à Sceaux et sur le territoire de communes voisines.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter la motion qui suit :

Motion relative à la pérennité de l'hôpital Béclère

Considérant le rôle essentiel de l'hôpital Béclère au sein de son bassin de vie qui comprend notamment les communes membres du territoire Vallée sud Grand Paris,

Considérant l'augmentation prévisionnelle de la population au sein de ce bassin,

Considérant que l'hôpital Béclère assure la prise en charge des urgences de la population de ce territoire y compris les urgences psychiatriques

Considérant que la disparition de cet hôpital mettrait en danger la population concernée,

Considérant que la présence de l'hôpital Béclère constitue un facteur d'attractivité pour le bassin de vie concerné,

Considérant l'inquiétude légitime de praticiens et personnels de l'hôpital concerné,

le conseil municipal :

- demande que soit confirmée la pérennité de l'hôpital Antoine Béclère ;
- précise que cette motion sera transmise au directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris